

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Myrtilles BP 125			
BLH n° 35 du 04/08/25	50	9,00	450,00
BLH n° 47 du 05/08/25	60	9,50	570,00
BET n° 20 du 11/08/25	40	9,50	380,00
BET n° 29 du 12/08/25	50	9,50	475,00
BLJ n° 7 du 20/08/25	40	10,00	400,00
Date de règlement :	TOTAL H.T.	2 275,00	
Date de la livraison ou de la prestation :	T.V.A. 5,5 %	125,13	
Mode de règlement :	TOTAL T.T.C.	2 400,13	
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			
Adresse de facturation (si différente) : _____			

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).